

Communiqué de presse

26 Mai 2020.

Une nouvelle étude sur les entreprises minières alerte sur leur manque d'attention vis-à-vis de la qualité de l'eau

Accès à la *Perspective de Recherche* :

<https://www.responsibleminingfoundation.org/fr/research/water2020/>

Une nouvelle étude par la Responsible Mining Foundation (RMF) montre que les entreprises minières négligent largement le reporting de leurs impacts sur la qualité de l'eau – une question d'intérêt public mais qui n'a cependant que peu ou pas d'effet sur les capacités opérationnelles. Parallèlement, des préoccupations opérationnelles vis-à-vis de l'approvisionnement en eau incitent davantage les entreprises à rendre compte de leur consommation d'eau. D'autres industries et consommateurs d'eau en aval des activités minières ont besoin de savoir comment tant la qualité que la quantité de leurs ressources hydriques sont affectées par l'exploitation minière. Pour leur part, les investisseurs, les financiers et les clients des entreprises minières veulent savoir comment les entreprises gèrent leurs risques hydriques. Pourquoi ce manque d'informations concernant les impacts sur la qualité des eaux ?

Les résultats du RMI Report 2020 révèlent que si les préoccupations opérationnelles d'approvisionnement en eau des grandes entreprises minières donnent lieu à la publication plus régulière de rapports de consommation hydrique, ces mêmes entreprises ont, dans une large mesure, négligé de publier des données sur la qualité de l'eau au niveau local.

Le score moyen des 38 grandes entreprises minières évaluées pour le suivi et la publication de données sur la qualité de l'eau en aval de leurs activités ne dépasse pas 13 %, à comparer avec un score moyen de 60 % pour le suivi et la publication de données sur leur consommation d'eau.

Ce manque de suivi et de reporting sur la qualité des eaux contraste avec le fait que la majorité des analyses de matérialité placent les questions tant de qualité que de quantité d'eau parmi les problématiques prioritaires. Un constat qui met en doute l'utilité de ces analyses de matérialité, souvent limitées à la seule importance d'une question pour les entreprises mêmes, au lieu de s'intéresser à l'importance de la question au sens large pour les autres parties prenantes.

La qualité des eaux est d'une importance primordiale pour les parties prenantes riveraines des activités minières, y compris les autres industries, les communautés et les écosystèmes touchés. Le RMI Report 2020 relève quelques exemples d'entreprises appliquant les meilleures pratiques en publiant des données détaillées de suivi de la qualité de l'eau en aval des points de rejet de leurs activités. Dans certains cas, ces publications indiquent également à quelles dates et à quels endroits les niveaux de qualité sont descendus au-dessous des limites réglementaires. La disponibilité d'informations détaillées et communiquées en temps utile sur la qualité des eaux devrait être la norme au lieu de dépendre des réglementations en vigueur.

En informant sur la qualité des eaux ambiantes en aval de leurs points de rejet, ainsi que sur la qualité des rejets, les entreprises peuvent démontrer qu'elles assument leur responsabilité vis-à-vis de l'écosystème global. Elles peuvent également attester de leur contribution au 6^e Objectif de développement durable (ODD) sur l'eau propre et l'assainissement, en particulier la cible de réduction de la pollution aquatique et de réutilisation sans danger de l'eau.

Téléchargez la *Perspective de Recherche* ici (pdf)

Publié par : **Responsible Mining Foundation**, Nyon, Suisse
Email : media@responsibleminingfoundation.org – Tel.: +41 22 361 14 18

A propos de la Responsible Mining Foundation

La Responsible Mining Foundation (RMF) est un organisme de recherche indépendant qui encourage l'amélioration continue des pratiques responsables dans l'ensemble du secteur minier en développant des outils et des cadres méthodologiques, en publiant des données d'intérêt public et en rendant possible un engagement éclairé et constructif entre les entreprises minières et les autres parties prenantes. La Fondation n'accepte pas de financement ou d'autres contributions de l'industrie minière.

AVERTISSEMENT

Le RMI Report est destiné à des fins d'information uniquement et ne constitue en aucun cas du matériel promotionnel. Le rapport n'a pas pour objet de fournir des conseils ou des recommandations comptables, juridiques, fiscales ou d'investissement, ni une offre ou une sollicitation pour l'achat ou la vente d'un instrument financier. La clause de non-responsabilité complète peut être consultée sur le site web du RMI Report.